



Co-responsable du service espaces verts et voirie à 100%

Afin de co-diriger le service espaces verts et voirie de la commune de Confignon, nous recherchons un ou une horticulteur-trice - paysagiste de « terrain » au bénéfice d'une expérience réussie en conduite d'équipe.

Votre mission et vos responsabilités

- Vous co-dirigez le service espaces verts et voirie tout en participant sur le terrain à des tâches spécifiques avec les équipes.
- Vous assurez l'entretien des espaces verts et participez, selon les besoins, à des travaux de voirie (service de piquets, manifestations, etc.).
- Vous conduisez, planifiez et accompagnez les projets d'aménagement de parcs et places publiques.
- Vous accompagnez la commune dans la gestion de la protection de l'environnement, telle l'application du plan climat, de la politique « zéro pesticide » et de la stratégie pour renforcer la biodiversité.
- Vous assurez la transition vers un entretien différencié des espaces verts.

Pour plus de détails, retrouvez l'annonce suivie du cahier des charges complet sur le site internet de la commune de Confignon, sous la rubrique emploi.

Votre profil

- Diplôme de CFC d'horticulteur-trice - paysagiste ou d'une formation jugée équivalente.
- Cinq ans de pratique professionnelle dans le domaine des espaces verts, idéalement au sein d'une collectivité publique.
- Expérience avérée en conduite d'équipe et ouverture à co-diriger un service.
- Sensibilité pour la durabilité et l'entretien différencié.
- Aisance dans les relations humaines et bonne communication.

- Maîtrise des outils informatiques usuels et très bonnes compétences orale et rédactionnelle de la langue française.

Si ce profil vous correspond, n'hésitez pas à envoyer votre offre accompagnée d'un dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, copies de diplômes et certificats de travail) par courriel à rh@confignon.ch.

Délai de postulation : 9 septembre 2024

Entrée en fonction : Automne 2024



Cahier des charges

Co-responsable du service espaces verts et voirie

1. Fonction

Intitulé du poste	Co-responsable du service espaces verts et voirie
Classe :	13
Taux d'activité	100 %
Subordination	Co-Secrétaire général responsable du pôle technique et aménagement
Remplacé par	Co-responsable du service espaces verts et voirie

2. Mission générale

- A. Assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des places publiques.
- B. Conduire, planifier et accompagner des projets d'aménagements extérieurs.
- C. Accompagner la Commune dans sa gestion de la protection de l'environnement et de l'écologie urbaine.
- D. Co-diriger l'équipe du service espaces verts et voirie dans la mise en œuvre des projets et l'entretien des espaces verts.
- E. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux.

3. Activités principales

- A. Assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des places publiques
 - Elaborer le programme annuel des interventions.
 - Garantir l'entretien courant et préventif des espaces verts.
 - Demander des devis, commander le matériel à renouveler et les travaux nécessaires, établir les contrats de mandats.
 - Proposer des améliorations de qualité écologique et des mesures de prévention.
 - Aménager des parterres de fleurs, massifs, rocailles, pelouses et jardinières.
 - Composer des décorations saisonnières, pour les parcs, les places publiques et le cimetière.
 - Assurer le nettoyage des parcs et les lieux de promenades, la tonte du gazon ainsi que la taille des haies, des arbres et des arbustes d'ornement.
 - Entretenir les vergers communaux.
 - Entretenir les bords de l'Aire, veiller à la qualité de l'eau et participer aux groupes de travail.
 - Signaler aux services concernés les infractions et atteintes constatées au patrimoine naturel de la Commune.

- B. Conduire, planifier et accompagner des projets d'aménagements extérieurs
 - Participer aux études de projets d'aménagement des parcs et places publiques.
 - Mener des études pour assurer la transition d'un entretien intensif vers un entretien différencié des espaces verts de la Commune et en assurer le suivi avec les mandataires.

- C. Accompagner la Commune dans sa gestion de la protection de l'environnement et de l'écologie urbaine
 - Valoriser les espaces naturels, préserver la faune et la flore et renforcer la biodiversité.
 - Appliquer au niveau communal le plan climat cantonal et les stratégies biodiversité et arborisation.
 - Préserver le patrimoine naturel et arboré et aussi inventorier les arbres remarquables.
 - Mettre en application la politique « zéro pesticide ».
 - Coordonner des actions de sensibilisation auprès de la population.
 - Organiser et participer à des séances publiques.
 - Rédiger, en lien avec le service de la communication, des articles pour le journal communal, le site internet et veiller à la mise à jour de ces informations.

- D. Co-diriger l'équipe du service espaces verts et voirie dans la mise en œuvre des projets et l'entretien des espaces verts
 - Assurer la suppléance du co-responsable du service espaces verts et voirie.
 - En collaboration avec le co-responsable du service :
 - a) Mettre en place une stratégie globale d'actions du service
 - b) Mettre en place des plannings hebdomadaires, vacances et piquets
 - c) Suivre les horaires et gérer les absences des équipes
 - Coordonner et contrôler le personnel et les activités sous sa responsabilité pour garantir les prestations.
 - Suppléer l'équipe voirie si nécessaire.
 - Participer à l'entretien des espaces verts pour des tâches et expertises spécifiques.
 - Participer aux piquets neige.
 - Participer aux évaluations annuelles du personnel du service.
 - Participer aux recrutements du service.
 - Préparer le budget avec le responsable du pôle et en assurer la bonne tenue durant l'exercice.
 - Gérer le budget spécifique à l'entretien des espaces verts.
 - Appliquer et faire appliquer les directives en vigueur relatives à la santé et à la sécurité.

- E. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux
 - Collaborer étroitement avec le co-responsable du service espaces verts et voirie ainsi que le délégué à l'environnement.
 - Participer aux séances interservices.
 - Participer aux séances politiques (Conseil administratif et/ou Conseil municipal) avec le responsable du pôle.

4. Compétences requises

1. Formation : CFC d'horticulteur-trice - paysagiste ou formation jugée équivalente.
2. Expérience demandée :
 1. Expérience réussie en conduite d'équipe.
 2. Expérience terrain dans le domaine des espaces verts.
 3. Plusieurs années d'expérience dans le domaine et/ou une collectivité publique.
3. Connaissances spécifiques :
 1. Permis de conduire d'un véhicule léger au minimum.
 2. Expérience de conduite d'engins agricoles.
4. Compétences

Savoir-faire

1. Disposer d'une sensibilité pour la durabilité et l'aménagement différencié.
2. Être capable de co-diriger une équipe.
3. Être capable de travailler en transversalité.
4. Savoir transmettre ses connaissances sur le terrain.
5. Présenter des solutions innovantes en fonction de l'évolution de la technologie.
6. Être à l'aise avec la rédaction et l'expression orale.
7. Maîtriser les outils de suivi financier.
8. Savoir prendre des responsabilités dans le cadre de sa sphère de compétences.
9. Travailler en réseau avec les autres communes ou les institutions privées ou publiques.
10. Disposer de souplesse pour des présentations publiques et des commissions politiques en soirées.

Savoir-être

1. Faire preuve de rigueur et d'organisation.
2. Faire preuve de détermination tout en garantissant de la diplomatie afin d'atteindre les buts recherchés.
3. Travailler en autonomie, en équipe et en réseau.
4. Savoir s'adapter aux situations et faire preuve de souplesse et de flexibilité (service de piquet, manifestations, commissions politiques, etc.).
5. Aimer le contact humain et communiquer avec aisance.